

Vie du conseil municipal

Depuis le dernier journal le conseil municipal s'est réuni à quatre reprises et l'exécutif six fois.

De nombreux sujets ont été abordés au cours de ces réunions et les délibérations suivantes ont été adoptées :

- Renouvellement pour un an du contrat aidé du cantonnier.
- Contrat de travail 2016 de Mme Valérie Magnan, (organisation des archives).
- Vote des frais de scolarité : 660,29 € en primaire et 1 458,27 € en maternelle, par enfants.
- Emprunt de 200 000 € auprès de la caisse d'épargne pour les deux opérations suivantes : rénovation des appartements communaux et création de la microcentrale, opérations subventionnée également par le département et la région.
- Aménagement du hall de la mairie suite à la rénovation des appartements, coût 32 950 € HT, la décision définitive sera prise quand nous aurons le résultat de la demande de subvention auprès de département (en bonne voie)
- Achat de terrain pour les travaux de rénovation de la traverse du village.
- Révision du PLU, mise en conformité liée à la loi Grenelle.
- Demande de subventions pour le projet de traverse du village.
- Demande de subventions pour les travaux de mise en conformité du réseau d'eau potable.
- Décision de renouvellement du contrat de Mme Valérie Magnan, trois mois en 2017 et trois mois en 2018.
- Vote pour le projet de la communauté des communes dans le cadre de la prise de compétence sur « l'eau et l'assainissement ». Mutualisation d'un poste d'ingénieur spécialiste dont le coût est pris en charge à 80 % par l'agence de l'eau. Pour Romeyer 400 € par an.

Les élus (maires et adjoints) ont participé à de nombreuses réunions de la communauté des communes du Diois, bureau, conseil communautaire, commission eau et assainissement, commission fibre, commission urbanisme, commission tourisme, etc. Toutes ces réunions concernent directement la vie de notre commune.

Par ailleurs le travail a continué en prévision des chantiers de la traverse du village et de mise en conformité du réseau eau potable, pour le suivi régulier du chantier de rénovation des appartements.

Sans parler du travail quotidien lié à la vie de la commune qui demande un investissement et une présence de tous les jours.

La communauté des communes du Diois (CCD)

Au cours des prochains mois, des prochaines années la CCD va vivre de profonds bouleversements, et par voie de conséquence les communes qui la composent. Les différentes lois (loi Notre en particulier) vont lui attribuer de nombreuses nouvelles compétences en lieu et place des autres collectivités (communes, département, état).

Des compétences seront obligatoires, certaines sont déjà opérationnelles :

- Dès 2017 : compétence sur le développement économique, sur le développement de la politique commerciale, sur le tourisme, sur la collecte des ordures ménagères, sur l'aménagement de l'espace (PLUI, plan local d'urbanisme intercommunal)
- En 2018 : compétence sur la gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (loi GEMAPI du 27/01/2014).
- En 2020 : compétence sur l'eau et l'assainissement.

D'autres compétences, dites optionnelles, sont à choisir, trois sur une liste de neuf. Si la CCD n'en choisit pas au moins trois, alors les neuf deviennent obligatoires.

Au moins de manière partielle la CCD a opté pour les compétences en matière de :

- la politique du logement et du cadre de vie.
- L'action sociale d'intérêt communautaire.
- Les équipements sportifs et scolaires d'intérêt communautaire.
- La participation à la médiathèque.
- L'abattoir.

N'hésitez pas à vous connecter sur le site de la communauté des communes qui détaille toutes ces compétences : www.paysdiois.fr

Retour sur un été culturel à Romeyer

L'exposition « les talents de Romeyer » s'est déroulée du 7 au 13 juillet 2016 au temple de notre village. Six exposants se sont partagés l'espace : peintures, couteaux, poupées, mandalas, la preuve que l'on ne s'était pas trompé....quels talents !

Le concert de musique baroque du vendredi 12 aout : ce soir- là en présence d'une cinquantaine de spectateurs Jean Pierre Ménuge à la flute, Jorge Lopez-Escribano au clavecin et Amandine Ménuge au violoncelle baroque, ont enchanté le temple l'espace d'une soirée.



Crèche de Noël

Comme tous les ans l'église va se parer d'une très jolie crèche.

A ce jour les santons et décors de plus en plus nombreux, prêtés ou donnés par les habitants de Romeyer et ses environs, s'agitent dans leur carton.

Vous pourrez découvrir cette crèche le vendredi 16 décembre à 18h30 à l'occasion de la messe célébrée par le Père M.Bravais.

Ensuite l'Eglise sera ouverte du lundi 19 décembre au vendredi 30 décembre de 14h à 16 h sauf les 24 et 25 décembre.



Le comité des fêtes

Le comité a organisé avec succès plusieurs animations au cours de cet été 2016. Les habitants de Romeyer ont largement participé à ces nombreuses activités : en juin le vide grenier, début aout la vogue, en juillet et aout les concours de pétanque dans les hameaux. Le comité des fêtes vous annonce prochainement le spectacle de Noël et son assemblée générale au début de l'année

N'oubliez pas de temps à autre de consulter les tableaux d'affichage municipaux ; C'est un bon moyen d'être informé.

ETAT CIVIL



Toutes nos excuses à Ludmilla.

Dans le dernier numéro à la rubrique naissance nous l'avons nommée Gauchot au lieu de Chauchot, une erreur de frappe bien malheureuse.

**Donc bienvenue à Ludmilla
Chauchot née le 27 mars 2016 aux
Planeaux**

**Prochains conseils municipaux : consulter les tableaux
d'affichage**